

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2021-1

SEANCE DU 18 JANVIER 2021

FB/TD/CJ n° 2021/01

Objet de la délibération :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Rapport d'activité annuel 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Votants : 29

Date de la convocation :
12/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés : JOSEPH Jean, pouvoir à D. DURAND - ROUZET Sylvie, pouvoir à E. ROYNEL - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER - AMELOT Thomas, pouvoir à M. BAUDELLOT.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Vu, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que :

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
- ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal,
- le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Vu le rapport annuel 2019,

Considérant que le rapport dans son intégralité a été joint à la convocation du présent Conseil municipal et que chacun a pu en prendre connaissance,

Monsieur LEMOINE, Président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France présente à l'assemblée l'essentiel de ce rapport.

Puis, il répond à plusieurs questions.

Sur l'exposé présenté, le Conseil municipal,

PREND ACTE dudit rapport.

Fait à Epernon, le 18 janvier 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.